

Cette délibération modifie la délibération
n°18/2022 de la séance du 30.06.2022 car
elle n'est pas exécutoire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES

Nombre de membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		délibération
15	15	13

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Date de la convocation

24 juin 2022

Date d'affichage

24 juin 2022

PRESENTS : M. MANCION. Mme AMIOT. MM. BONDOUX.
BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE.
FOURY. Mme LELOUP. MM. LESCZYNSKI.
MARGELIDON. MENERAT. Mmes THIBAUT.
VACHER.

Objet de la délibération

ABSENTS : Mesdames LAGRANGE et LEGER.

RENOUVELLEMENT
CONVENTION
AVEC LA POSTE
POUR
L'AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Madame Christelle THIBAUT a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose que la convention entre La Poste et la Commune pour l'agence postale communale est arrivée à échéance.

La Poste a transmis un projet de nouvelle convention pour une période de 3 à 9 ans renouvelable, qui définit les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés en partenariat avec les communes ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Monsieur le Maire rappelle que La Poste verse à la Commune une indemnité forfaitaire destinée à compenser les charges de personnel et les frais d'entretien, d'eau, d'électricité, de téléphone et de chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

.../...



- DECIDE d'établir une nouvelle convention avec La Poste pour la gestion de l'agence postale communale, pour une période de neuf ans renouvelable, aux conditions mentionnées dans le projet.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 14 septembre 2022.

Le Maire,

Pierre MANCION



La Secrétaire de Séance,

Christelle THIBAULT

Date d'affichage en Mairie le : 16.09.2022

Date d'envoi à la Préfecture le : 16.09.2022